

Demandes de places disponibles dans l'autobus scolaire

Chaque année, plusieurs parents demandent une place disponible dans l'autobus scolaire pour leur enfant. Voici l'information essentielle pour comprendre comment ces places sont attribuées.

Qui peut faire une demande?

Ce service s'adresse aux élèves qui n'ont pas droit au transport scolaire parce qu'ils habitent assez près de leur école pour s'y rendre à pied.

- plus de 400 mètres au préscolaire 4 ans;
- plus de 800 mètres au préscolaire 5 ans;
- plus de 1 600 mètres au primaire;
- plus de 1 600 mètres au secondaire.

Vous avez besoin du service de transport pour deux adresses (garde partagée, gardienne) ou votre enfant fréquente une autre école que celle de son quartier (choix d'école). Pour un choix d'école ou une deuxième adresse?

Comment faire une demande?

Le parent doit remplir le formulaire en ligne disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire, dans la section Transport scolaire.

La **date limite** pour transmettre une demande est le **15 septembre**.

Pourquoi faut-il attendre avant d'attribuer les places?

Les places sont attribuées entre le 15 octobre et 15 novembre chaque année. Même si certains autobus semblent avoir des places libres à la rentrée, nous devons attendre avant de les attribuer officiellement.

Avant le 15 octobre, plusieurs situations peuvent encore changer :

- des familles peuvent déménager;
- de nouveaux élèves peuvent arriver à l'école;
- certains enfants marchent ou utilisent leur vélo ou scooter quand il fait beau, mais prennent l'autobus lorsqu'il pleut ou qu'il fait froid;
- certains parents accompagnent leur enfant au début de l'année pour le rassurer avant qu'il commence à prendre l'autobus.

C'est pourquoi nous devons attendre que le transport soit bien stabilisé avant de confirmer les places disponibles.

Comment les places sont-elles attribuées?

Au primaire

Au primaire, les demandes sont traitées selon ces critères :

1. par niveau scolaire (1^{re} année, ensuite 2^e année, etc.);
2. selon la distance entre la maison et l'école.

Au secondaire

Les élèves qui habitent le plus loin sont priorisés.

Important à savoir

Une place disponible :

- ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires;
- est un privilège et non un droit;
- est valide pour l'année scolaire en cours seulement;
- doit utiliser un arrêt et un trajet déjà existants;
- peut être retirée si un élève ayant droit au transport a besoin de la place.

Notre objectif est d'éviter de donner une place à un élève pour ensuite devoir la retirer quelques semaines plus tard.

D'autres options peuvent aussi être envisagées

- le transport actif, comme la marche, le vélo ou la trottinette;
- le covoiturage entre parents;
- l'accompagnement par un frère, une sœur ou un élève plus vieux.

Pour plus de détails, consulter la [POLITIQUE de gestion concernant le transport scolaire](#)

PORTRAIT DU TRANSPORT SCOLAIRE AU CSSOB

- 58 autobus;
- 4 minibus;
- 9 berlines;
- Plus de 4 700 élèves transportés;
- Près de 2 000 élèves ayant plus d'une adresse;
- Environ 5 800 km parcourus chaque jour.
- 420 points d'embarquement;
- Plus de 800 demandes de places disponibles chaque année.